



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mai 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mai 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Juin 2000

**Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication -
Recrutement d'un agent contractuel**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Claude ALAZARD

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200306

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2000

Direction Ressources Humaines

**Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication -
Recrutement d'un agent contractuel**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 22 novembre 1999, le Conseil Municipal a créé un poste d'Ingénieur Territorial statutaire à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (Directeur de projets).

Pour ce poste, la procédure de recrutement statutaire s'est révélée infructueuse. C'est pourquoi, il est proposé de recruter contractuellement sur la base de l'article 3, alinéa 3 la loi du 26 janvier 1984 dans les conditions suivantes :

- un contrat de 3 ans ;
- rémunération sur la base de l'indice brut 540, majoré 458, correspondant au 5ème échelon d'Ingénieur Subdivisionnaire, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire voté par le Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la suppression du poste d'Ingénieur ;
- autoriser la création du poste de Directeur de Projets sur les bases indiquées ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)